

Nombre de Conseillers : **33**

En exercice: 33

Présents ou représentés : 32

Nombre de votants : 32

Numéro **2017/SEPT/61**

Point de l'ordre du jour

4

OBJET

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE SOLIDARITÉ POUR LES ANTILLES

RAPPORTEUR

M. ROSTAN

Rendu exécutoire compte-tenu de : La transmission en Préfecture le : 03/10/2017 L'affichage en mairie le : 03/10/2017 La notification le : 03/10/2017

Le Maire Christophe LUBAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 28 Septembre 2017

Le jeudi 28 septembre 2017, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 22 septembre 2017, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Pablo ARCE** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Membres présents :

M. Ch. Lubac, Mme Cl. Faivre, M. P. Arce, M. G. Rozenknop, Mme M-P. Doste, Mme V. Letard, M. J-B. Chevallier, Mme P. Maton, M. A. Clement, M. J- L. Palévody, Mme M-P. Gleizes, M. P- Y Schanen, M. S. Rostan, M. B. Passerieu, M. A. Carral, G. Baux, Mme V. Blanstier, Mme Cl. Griet, Mile D. Nsimba Lumpuni, Mme C. Cierlak-Sindou, M. Ch. Roussillon, M. P. Brot, M. Fr. Escande, M. M. Charlier, M. Fr. Merelle, M. Arevalo, M. J- P. Pericaud et Mme L. Tachoires.

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Mme Cl. GEORGELIN a donné procuration à Mme Cl. FAIVRE Mme M- A. SCANO a donné procuration à Mme P. MATON Mme M. CABAU a donné procuration à M. P. BROT Mme Ch. ARRIGHI a donné procuration à M. J-P. PERICAUD

Membre absente

Mme A. POL

Exposé des motifs

Le 6 septembre dernier, l'ouragan Irma frappait les Antilles. Les îles Saint Martin et de Saint-Barthélémy ont été particulièrement touchées. L'ouragan Maria frappait à nouveau quelques jours plus tard. Depuis, les populations et collectivités territoriales concernées font face à une détresse sans précédent. Au-delà de l'urgence immédiate, les besoins de reconstruction pour redonner de bonnes conditions de vie aux populations sinistrées se feront bientôt sentir.

La commune de Ramonville souhaite marquer sa solidarité avec les collectivités territoriales concernées et en charge d'organiser cette reconstruction. L'Association des Maires de France a lancé un appel aux collectivités à contribuer et relayer les appels aux dons pour secourir les victimes de ces terribles événements.

Un fonds de soutien spécifique afin d'aider à la reconstruction des équipements publics essentiels à la population a été créée pour permettre aux collectivités de la Martinique et de la Guadeloupe de recevoir les aides dédiées à cette urgence.

La commune de Ramonville souhaite abonder à ce fonds à hauteur de 3000 euros, répartis entre les 2 associations départementales, afin d'apporter sa pierre à l'édifice de cette reconstruction. Elle souhaite ainsi témoigner toute sa solidarité avec les populations des Antilles, victimes directes des conséquences du réchauffement climatique

Décision

Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur ROSTAN et après en avoir délibéré À L'UNANIMITÉ :

> VOTE UNE SUBVENTION à caractère exceptionel et d'un montant de 3 000 euros répartis entre les associations départementales de la Martinique et de la Gaudeloupe.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus Au registre sont les signatures

> Le Maire Christophe LUBAC

Date la signature : 02/10/2017 Nom du signataire : Christophe LUBAC